



N°70

Juin

2018



CASTERA-VERDUZAN



2 & 3 : Conseil municipal

4 à 11 : Finances

12 à 20 : Vie locale

21 : Intercommunalité

22 & 23 : Vie économique

24 à 34 : Echos des associations

35 : agenda des manifestations

36 & 37 : Numéros utiles

Le budget a été discuté et voté à l'unanimité du Conseil Municipal il y a quelques semaines. Vous trouverez dans ce bulletin sa présentation en détails. Quelques points me paraissent très importants :

- Pas d'augmentation des impôts locaux malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.
- Discrète diminution des dépenses de fonctionnement avec maintien des subventions aux associations. Cet effort doit être poursuivi et amplifié, les prévisions de recettes sur les jeux étant fortement en baisse dès 2019 en raison de la multiplication des casinos sur notre territoire.
- Poursuite des investissements avec pour l'année 2018, outre 80 000 € pour l'entretien de la voirie, un aménagement d'une aire de jeux sécurisée au niveau du parc Lannelongue et du terrain face à la Mairie. Par ailleurs, s'effectuera la mise en route des études de faisabilité pour la mise aux normes des bâtiments des associations, promenade de l'Auloue.

Le dynamisme de notre village est confirmé par le succès du nouveau lotissement avec plus de 25 réservations sur 30 lots à la vente. Il s'agit le plus souvent de jeunes couples qui souhaitent se fixer sur la commune. Ce rajeunissement ne peut être que bénéfique tant au niveau des associations que pour la pérennité de l'école.

Enfin, des discussions sont en cours avec 3 communes voisines pour créer éventuellement une commune nouvelle. Cette évolution est inéluctable pour conserver à long terme tous les services à la population. Il ne s'agit pas « d'absorber » des communes plus petites mais de créer une structure permettant à chacune de vivre dans son environnement.

La saison estivale va bientôt commencer. Je profite de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles qui, dans le cadre de leurs associations, animeront notre village.

**Le Maire,
Pierre ESPIET**



■ **Lotissement des Chênes :**

MARCHÉ DE TRAVAUX : LOTS 1 & 2 / AVENANT 1

L'entreprise MALET a signé un marché de travaux pour la réalisation du lotissement des chênes le 30 mai 2017 (lots 1 - voirie et réseaux humides et lot 2 – réseaux secs).

Un premier avenant au marché est nécessaire pour tenir compte des plus et moins-values des travaux.

Lot 1 : + 6 726,18 € TTC lot 2 : + 504,07 € TTC

■ **Chauffage de la mairie : régulateur**

Il serait utile de pouvoir réguler la température du chauffage de la mairie (hall et salle du conseil municipal) pour l'adapter lorsque ces salles sont occupées. Un devis de la SMECSO a été fourni pour un montant de 1 590,42 € TTC pour la fourniture d'un régulateur. De plus amples précisions sont nécessaires avant toute décision.

■ **Bâtiments communaux :**

Une réunion s'est tenue le mercredi 24 janvier 2018, afin de faire le point sur les aménagements à apporter aux locaux communaux situés promenade de l'Auloue, en présence de M. PECLOSE (architecte) et du bureau d'études. A la suite de quoi M. Péclosse a remis à la mairie un rapport faisant un état des lieux accompagné de recommandations pour mettre aux normes (sécurité et accessibilité) le bâtiment. Le conseil municipal lui confie la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de travaux de mise aux normes.

La société VERITAS effectue annuellement un contrôle des installations électriques des bâtiments communaux. Suite au contrôle de 2016, un devis a été demandé aux électriciens locaux. Franck Dupouy propose une intervention pour 2 508 € TTC. Relance des autres électriciens avant toute décision.

■ **Déchets :**

Un conteneur supplémentaire a été demandé auprès de l'association RELAIS pour le recyclage des vêtements. Celui-ci sera installé près du site du tennis.

■ **Voirie :**

Un panneau « stop » a été installé au bout de la voie communale de la croix de Pouchon (intersection avec la route de Vic-Fezensac).

■ **DSP Casino : choix du délégataire**

Un appel à candidatures a eu lieu du 8 août au 29 septembre 2017. La commission de délégation de Service Public s'est réunie les 4 octobre 2017, 22 novembre 2017 et 10 janvier 2018, afin de proposer un candidat avec qui le maire a négocié l'offre proposée initialement. Le conseil municipal approuve le choix du délégataire et autorise le maire à signer la convention de DSP.

■ **Rétrocession des voies et réseaux du lotissement Armagnac :**

La SA Gasconne HLM du Gers a confirmé dans un courrier daté du 16 janvier 2018 son intention de rétrocéder à la commune les voies et réseaux divers du lotissement situé rue de l'Armagnac, pour un montant de 1 €.

■ **Rythmes scolaires :**

Malgré le vote favorable du Conseil d'école (7 contre 3) pour un retour à la semaine de 4 jours, le conseil municipal (12 voix pour et 1 voix contre) souhaite conserver la semaine de 4,5 jours, afin d'harmoniser l'organisation du temps périscolaire et extrascolaire géré par l'agglomération « Grand Auch Cœur de Gascogne » sur son territoire.

■ **Aménagement du Vieux castéra :**

Le SDEG propose un projet de travaux d'éclairage public lié à l'esthétique pour un montant de 26 236,75 € HT, avec une participation de la commune s'élevant à 18 365,72 € HT. Les réseaux seront enfouis, mais concernant le réseau téléphonique, les travaux seront à la charge de la commune, pour un montant d'environ 8 000 €. Concernant la voirie, une rencontre de la mairie avec l'architecte des bâtiments de France a permis de définir un revêtement adapté au caractère et à l'esthétique du village.

■ **Finances - Terrain de football synthétique :**

Le projet de terrain multisports sur support synthétique n'ayant pas été retenu par la Fédération Française de Football (qui conditionne par une aide financière à hauteur de 50 %), il est indispensable de modifier le dossier de demande de DETR (subvention de l'Etat à 30 %). Il s'agit dorénavant d'un terrain de football exclusivement.

■ Base de loisirs :

En 2017 dernière M. PALANQUE a proposé une activité de jeux aquatiques sur le lac. Il souhaiterait revenir l'été prochain, mais avec une convention d'occupation du domaine privé de la commune : le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

■ Ecole primaire :

L'école primaire de Castéra devrait perdre un poste d'enseignant à la rentrée 2018/2019. Des actions de protestations de la Commune et des parents d'élèves ont été conduites depuis le début de cette année.

■ Commune nouvelle :

La procédure de regroupement a été relancée par le maire de Castéra qui a contacté les maires des villages intéressés : Ayguetinte, Bonas et Larroque-Saint-Sernin. Une rencontre avec les services fiscaux départementaux sera organisée pour appréhender le volet fiscal.

■ Demande d'une subvention exceptionnelle par l'école :

La demande a été transmise au CCAS qui a donné une suite favorable en accordant une subvention de 1 440 € pour effectuer un voyage scolaire en juin par les élèves des classes CE et CM.

■ Tarifs des entrées à la base de loisirs :

Les tarifs d'entrée à la base de loisirs 2018 sont les suivants (pas d'augmentation) :

- Adulte : 3,50 € à la journée et 35 € l'abonnement de 15 entrées
- Enfant : 2,00 € à la journée et 20 € l'abonnement de 15 entrées

■ Parc Lannelongue :

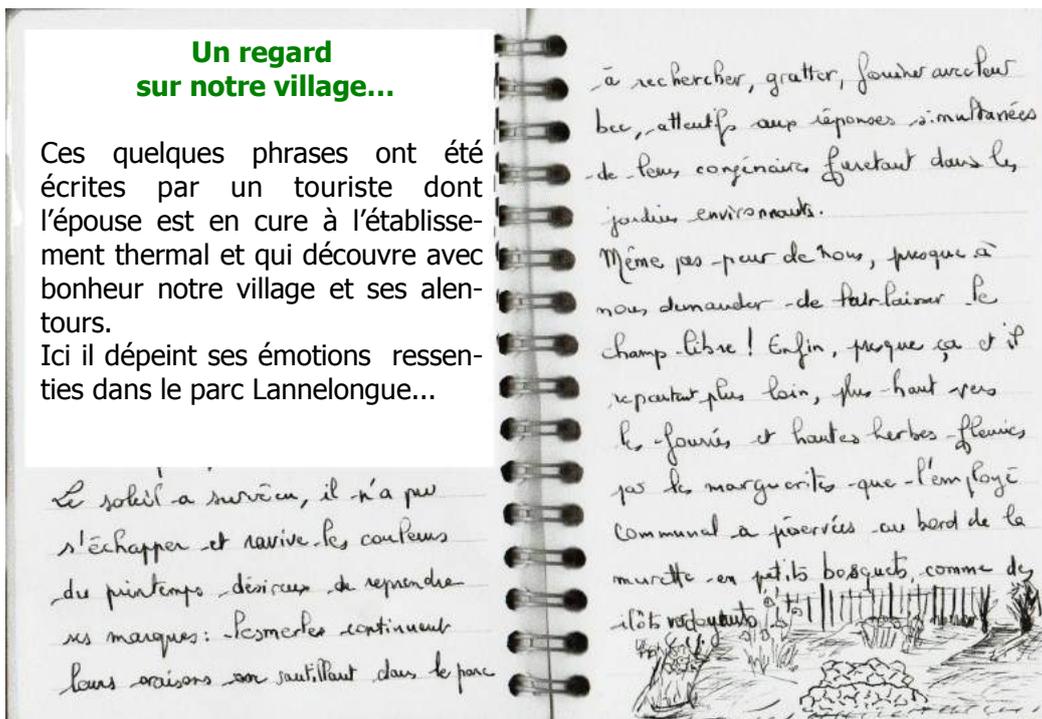
Deux devis pour l'aménagement de nouveaux jeux au parc Lannelongue ont été demandés : ALEC : 16 900 € TTC et MEFRAN : 13 840 € TTC. Choix MEFRAN. Des aides du Département et de la Région sont envisageables.

■ Tourisme - Pavillon bleu :

Le lancement du dossier pour l'obtention du classement de la base au titre de « Pavillon bleu » est acté par le Conseil. Cette démarche implique une cotisation annuelle de 800 € à partir de la 2^{ème} année.

■ Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes :

M. le Maire donne lecture des recommandations mentionnées dans le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif aux exercices 2012 et suivants. Ces recommandations seront mises en œuvre prochainement.



■ Vote du taux des taxes :

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes locales et donc de conserver les taux de l'année dernière :

- Taxe d'Habitation : 18,50 % ce qui donne un produit de 152 514 €
- Taxe Foncier Bâti : 35,69 % ce qui donne un produit de 246 261 €
- Taxe Foncier Non Bâti : 25,00 % ce qui donne un produit de 55 500 €

C'est donc une somme de 454 275 € qui sera portée au chapitre 73 du budget de la commune.

Accord à l'unanimité

■ Vote du compte administratif 2017 pour les 3 budgets :

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	1 046 953,36	1 860 420,02	1 217 779,04	1 104 138,31
Base de loisirs	116 846,72	153 633,88	20 001,11	7 241,11
Lotissement les chênes	861 702,03	817 046,36	762 791,45	380 397,59

■ Vote des budgets primitifs 2018 - Commune - Base de loisirs - lotissement des Chênes :

M. le Maire donne lecture des propositions pour les budgets primitifs 2018 de la commune, de la base de loisirs et du lotissement les chênes, en intégrant les résultats de l'année précédente. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire.

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	1 927 271 €	1 251 940 €
Base de loisirs	136 003 €	18 360 €
Lotissement les chênes	697 488 €	652 332 €

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité, un avis favorable.

■ Budget de fonctionnement - recettes : 1 927 271 €

- Atténuation de Charges : 3 500 €, comprend notamment : remboursement personnel en maladie
- Produits Services du Domaine : 38 800 €, comprend notamment :
 - Les concessions du cimetière et les taxes funéraires.
 - Les redevances du domaine public pour EDF et Télécom.
 - La Cantine de l'école et des locations diverses.
- Impôts et Taxes : 770 475 €, comprend notamment :
 - Les recettes du Casino : 250 000 €.
 - Les contributions directes : Taxes Foncières bâti et non bâti, et taxe d'habitation: 454 275 €.
 - Attribution Compensation de la Communauté de Communes : 55 400 €.
 - la taxe professionnelle est désormais prélevée par la Communauté de Communes.
- Dotations Subventions, Participations : 273 159 €, comprend notamment :
 - Dotations de l'Etat : 106 279 €.
 - Dotation Solidarité Rurale. 72 339 €.
 - Compensations sur taxe professionnelle, taxe foncière et taxe d'habitation : 36 541 €.
 - Remboursements sur frais de personnels : 35 000 €.
 - Subventions Communes / Fonctionnement Ecole : 23 000 €.
- Autres Produits de Gestion Courante : 12 500 €, fermages et locations de salles.
- Résultat de Fonctionnement Reporté : 828 037 €

■ Budget de fonctionnement - dépenses : 1 927 271 €

- Charges à caractère général : 303 720 €, comprend notamment :
 - Les charges d'eau, d'électricité, de combustible, de carburant, d'alimentation, de petit équipement, de fournitures d'entretien, de fournitures pour voirie, de fournitures administratives, de vêtements de travail, et de fournitures scolaires, de repas cuisine scolaire, de taxes foncières.
 - Location de nacelles, entretien de terrains municipaux, des bâtiments, de la voirie, du matériel roulant, assurances, documentation, stages et formations.
 - Indemnités comptable régisseur, annonces, fêtes et cérémonies, publicité, affranchissements, télécom, d'actes notariés...
- Autres charges de gestion courante : 139 517 €, comprend notamment :
 - Indemnités des élus : 31 000 €.
 - Service incendie : 32 255 €.
 - Subventions aux associations : 49 276 € (voir détail en annexe 2).
 - Subvention d'équilibre base de loisirs : 14 226 €.
 - Participations autres organismes: 7 960 € (voir détail en annexe 1).
 - Impayés cantine : 3 000 €.
 - Cotisation Labels Stations Vertes et Stations Classées : 1 300 €.
- Charges de Personnel Titulaire ou Non, Cotisations Sociales, Impôts et Taxes : 562 700 €.
- Charges Financières : 4 500 €, Intérêts d'emprunts.

- Opérations d'Ordre : 10 743 €, comprend :
 - Amortissement Subvention Equipement Service de l'Eau : 6 667 €.
 - Amortissement étude d'impact casino : 1 076 €.
 - Amortissement étude PPRI (prévention risques d'inondations): 3 000 €.
- Charges Exceptionnelles: 1 800 €, dont intérêts moratoires sur marchés, titres annulés et concessions funéraires.
- Atténuation de Produits: 200 €, redevance Agence pollution domestique et modernisation réseaux.

■ Budget d'investissement - recettes : 1 251 940 €

- Dotations, fonds divers et réserves : 225 493 €, comprend notamment :
 - Remboursement TVA : 75 000 €.
 - Taxe d'Aménagement : 5 000 €.
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 145 493 €.
- Autres Immobilisations Financières : 22 138 €, avance sur lotissement Les Chênes.
- Subventions : 81 075 €, comprend notamment :
 - Département – Aménagement RD 158 : 36 175 €.
 - DETR terrain synthétique de football : 16 900 €.
 - Subvention FFF terrain synthétique de football : 28 000 €
- Opérations d'Ordre : 3 400 € + 10 743 € comprend notamment :
 - Intégration voirie lotissement Armagnac : 400 €.
 - Intégration étude PPRI (risque d'inondations): 3 000 €.
 - Amortissement étude d'impact du casino : 1 076 €.
 - Amortissement étude PPRI : 3 000 €.
 - Amortissement subvention équipement service des eaux : 6 667 €.
- Virement de la section de Fonctionnement : 904 091 €

■ Budget d'investissement - dépenses : 1 251 940 €

- Déficit d'Investissement : 145 493 €.
- Dépenses Financières : Remboursement Emprunt Capital : 13 200 €.
- Immobilisations Corporelles : 485 319 €, comprend notamment :
 - Plantation d'un bois de peupliers : 10 000 €.
 - Travaux terrain de football: 12 000 €.
 - Cession Parcelle WR10 : 5 000 €
 - Travaux Vieux-Castéra: 54 000 €.
 - Acquisition Locaux commerciaux de la CCI : 150 000 €.
 - Réseaux câblés : 6 000 €.
 - Extension et renforcement rue de la Garenne: 6 000€.
 - Panneaux de signalisation: 1 000 €.
 - Travaux Voirie : 100 000 €.
 - Numérisation registres Etat Civil : 20 000 €
 - Travaux éclairage terrain de football : 2 000 €.

- Acquisition de matériels : 26 518 €.
- Acquisition tracteur : 18 000€.
- Matériel informatique - copieur école élémentaire: 2 100 €.
- Guirlandes de Noël : 500 €.
- Poteau incendie Bidet : 2 200 €.
- Terrain de football synthétique : 70 000 €

- Immobilisations Incorporelles : 21 200 € comprend notamment :
 - Numérisation registres Etat Civil 20 000 €.
 - Refonte site internet de la Commune : 1 200 €.

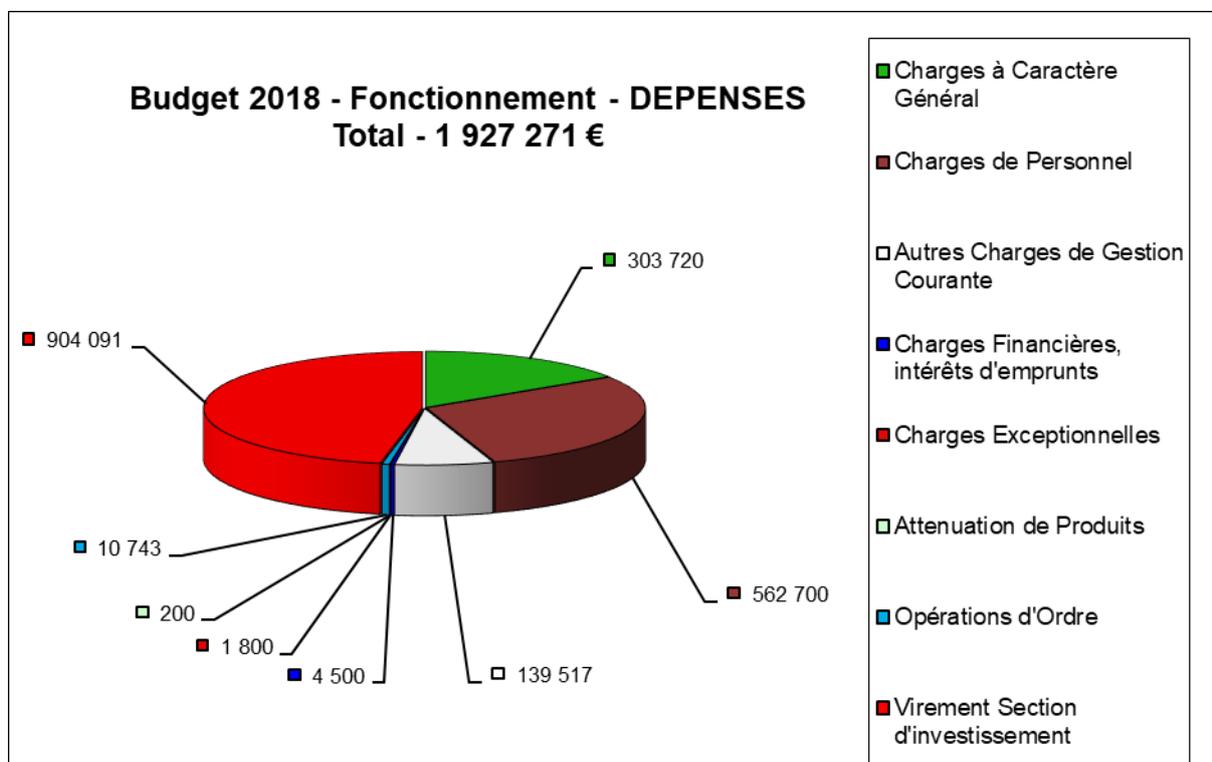
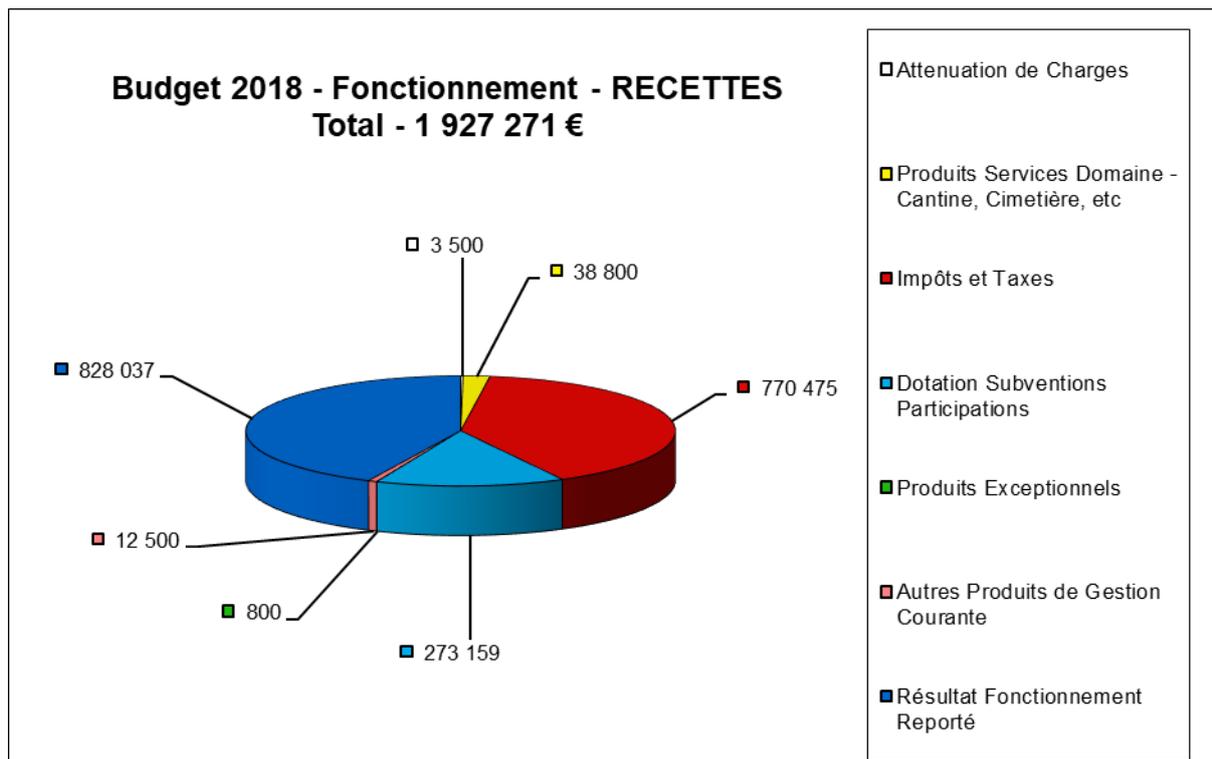
- Immobilisations en Cours : 583 328 €, comprend notamment :
 - Travaux de mise aux normes bâtiment municipaux promenade de l'Auloue: 100 000 €.
 - Travaux locaux de la CCI: 110 000 €.
 - Travaux d'Aménagement d'Ensemble Centre du Village: 80 000 €.
 - Travaux d'aménagement accès lotissement RD 158 : 220000 €.
 - Installation de Jeux au Parc Lannelongue : 3 000 €.
 - Travaux d'accessibilité PAVE : 5 000 €.
 - Travaux divers : 262 828 €.
 - Travaux PAE solde : 500 €.

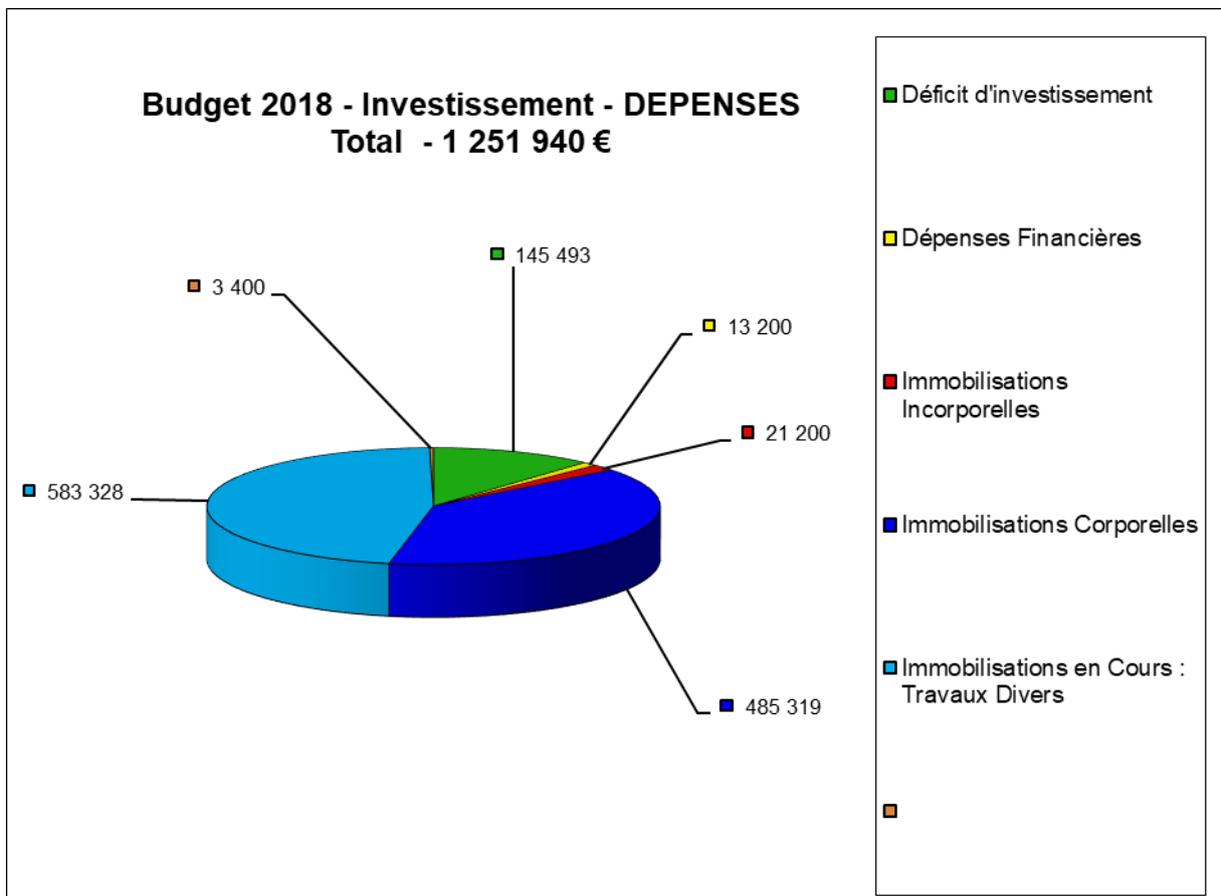
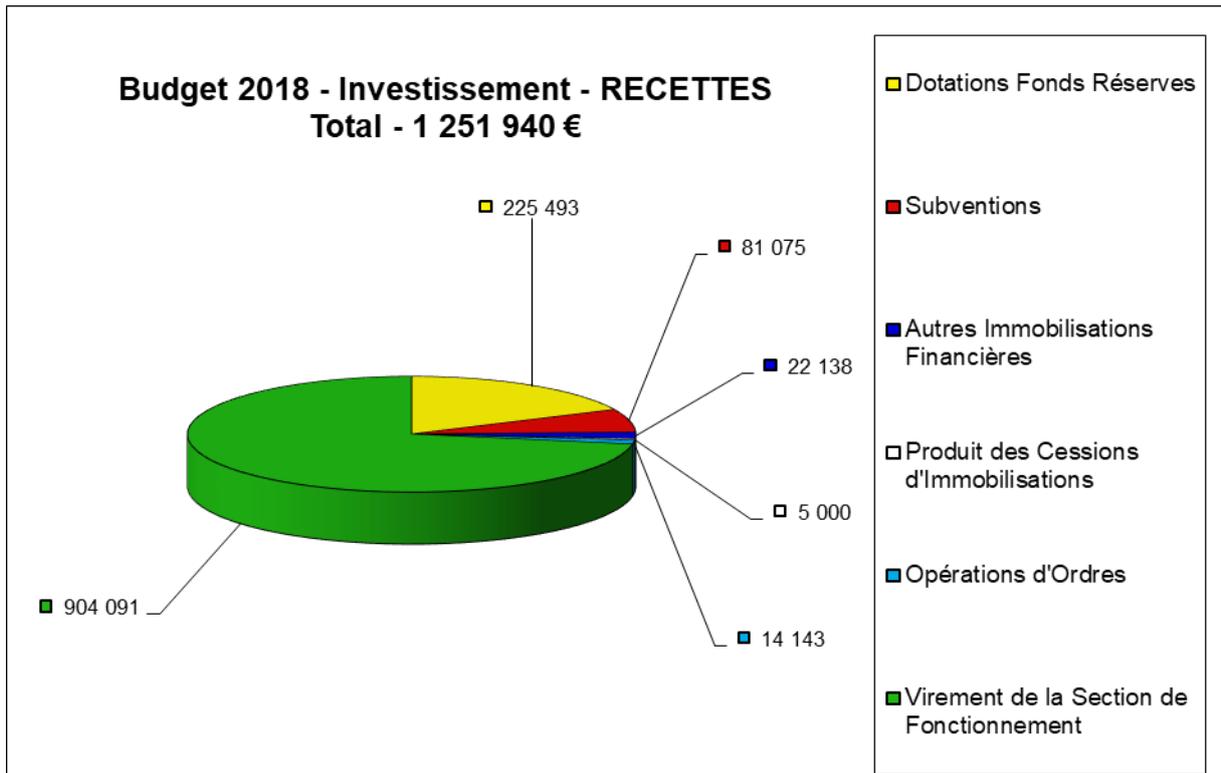
■ Annexe 1 - Participation aux organismes :

<i>Organisme</i>	<i>propositions 2018</i>
ADM 32	280
Fourrière animale (SPA- via ADM 32)	500
CDG32	1 000
SDEG	30
Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents	2 075
SICTOM	2 140
ASA irrigation de l'Auloue	110
Association Nationale des Maires des Communes Thermales	325
CAUE	500
Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Duran Castin	1 000
ANETH (association communes thermales)	200
Stations vertes	850
Fédération thermale Occitanie	250
TOTAL	9 260

■ Annexe 2 - Subventions aux associations :

Associations	Propositions 2018
ADDA	180
APE CASTERA	600
Amicale Anciens Combattants	100
Gascogne et Traditions	1000
Amicale Sapeurs Pompiers	2200
Association de jumelage de RIXHEIM	630
Association gersoise culture (bibliothèque)	191
Association pour le développement de la lecture	70
Association « La Petite Pierre »	600
Association des commerçants	800
Association thermale et climatique gersoise	400
Basket ball Castéra ACR	8000
Club Beau Soleil	500
Coopérative scolaire	2800
Football club Castéra Verduzan	5500
Foyer des jeunes	12000
Festival « N'amasse pas mousse »	3000
La Tanche Castéroise	500
Association des « Amis du Vieux Castéra »	400
Musicoli	4000
Saint-Hubert Castéroise	610
Société hippique	2000
Société hippique (restitution terrain)	1700
DFM 930	200
Spectacle de la Petite Pierre	495
Pétanque	500
Les Amis du Vieux Castéra (revues)	300
IDEAL 32 pour semaine européenne cyclo (1/2 publicité)	0
TOTAL	49 276 €





■ Concours des maisons fleuries 2018

Comme tous les ans, un concours des maisons fleuries sera organisé par la municipalité. Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au vendredi 15 juin 2018. Vous serez ensuite prévenus individuellement du passage de la commission. Avec déjà tous nos remerciements pour votre aimable participation. Nous savons que bien des gens s'investissent pour agrémenter leur tour de maison et souhaitons que d'autres nous montrent à leur tour leur réalisation même modeste, sachant que tous les participants seront récompensés.

Nous vous attendons nombreux !



■ Notre école va perdre un poste

Depuis quelques semaines déjà, notre école est concernée par une fermeture de classe. En effet nous passerons de 6 à 5 classes à la prochaine rentrée. Il est certain que nos effectifs subissent une baisse légère depuis deux ans et particulièrement cette année; aussi l'administration en ne se référant qu'à cette seule donnée, a décidé de façon très abrupte une suppression de poste que nous estimons fort injuste.

En effet, dans notre département, la moyenne d'élèves par classe est de 19,4 élèves ; ainsi pour 6 classes, il doit y avoir 116 élèves au moins et nous n'avons que 102 élèves en décembre ! Si l'on s'en tient aux seuls chiffres, alors oui, l'administration est dans son droit...

Nous avons alors, Parents d'élèves et Mairie, à plusieurs reprises, tenté d'apporter des arguments montrant la spécificité de Castéra (nouveau lotissement, projet d'une nouvelle école élémentaire, répartition des cours...). Nous n'avons guère ménagé nos efforts mais l'administration fut sourde à tous nos arguments et propos. Pourtant l'administration proclame haut et fort défendre la ruralité !!! Allons donc, permettre à une école de poursuivre son fonctionnement à 17 élèves par classe, n'est-ce pas aider davantage la ruralité, en permettant plus de confort d'enseignement dans les classes ? Même ces propos n'ont rien infléchi !!! Toutes les contestations, protestations n'ont pu amener l'administration à abandonner leur seul argument : les chiffres, rien que les chiffres !!!

Bien sûr que notre école va continuer à vivre et souhaitons que nos effectifs repartent à la hausse (c'est déjà le cas – 110 élèves actuellement) mais restons vigilants, élus et parents, sur le devenir de notre structure pour garder des conditions optimales d'enseignement.



Sentiers labellisés



C'est le printemps, autour de nous la nature s'épanouit, verdit, fleurit et donne envie d'aller découvrir la campagne environnante.

Connaissez-vous les itinéraires PR de Castéra ?

Sur notre commune nous avons 3 sentiers labellisés par la FFR (Fédération Française de Randonnée).



Les parcours sont fléchés en jaune.

Nous allons vous en présenter un. Vous pouvez trouver les 2 autres en allant à l'Office du Tourisme de Castéra ou bien en les téléchargeant sur le site de la commune.

Les employés municipaux gèrent leur entretien sur toutes les parties accessibles aux engins mécaniques. Les endroits difficiles d'accès sont entretenus manuellement par les bénévoles de l'Association des Amis du Vieux-Castéra.

Si lors de vos balades vous remarquez qu'il manque un balisage, veuillez le signaler à la mairie ou à l'office du tourisme nous le remplacerons.

Bonne randonnée !



Le sentier des crêtes Castéra-Verduzan

5.5 km
1h30
Facile
ACCESION V11

Dénivelé
158m / 202m

Balisage
Flèches de direction
Rappel Bonne direction
Mauvaise direction

A découvrir
A Verduzan : rare croix en pierre, sculptée en l'honneur de Saint Laurent, à l'arrière de l'église.

Contacts :
Office de Tourisme Cœur de Gascogne
8, place du 8 Juillet 1977
32410 Castéra-Verduzan
Tel : 05 62 68 10 66
www.tourisme-coeurdegascogne.com

Comité Départemental de la Randonnée
Maison du Tourisme - 3 Boulevard Roqueslaure
BP 50106 - 32002 AUCH
Tél. 05 62 05 87 41
cdrp32.asso@wanadoo.fr
www.randonnee.tourisme-gers.com

FFR Randonnée
Comité Départemental Gers

D Parking derrière la Mairie de Castéra-Verduzan **PR N° 3**

- Longer la grille du Parc Lannelongue, rue des Ecoles et tourner à gauche rue de Bissins, croiser ancienne voie ferrée, continuer tout droit jusqu'à une route perpendiculaire.
- Tourner à gauche puis 1ère à droite par la courte côte. Attention prendre à gauche avant le hameau le chemin qui descend et le suivre entre deux champs. Respecter le fléchage et descendre vers la petite route où l'on marche sur 300m (maison Baquemorte à droite).
- Dans le virage, quitter la route, le PR3 passe entre deux haies.
- Tourner à droite au bout des haies et monter vers la lisière du petit bois. Le sentier grimpe pour tourner à gauche au sommet puis à droite au bout de cent mètres. Rejoindre une petite route goudronnée ; l'emprunter en tournant à droite (maison la République à droite).
- Vous êtes là sur la ligne de crête entre la rivière Auloue et la Baise.
- Forte descente, traverser la route rencontrée au bas et remonter en face sur le chemin de terre. Le suivre tout droit, en montant jusqu'à l'ancien moulin à vent. Beau point de vue depuis ce lieu privé à respecter. Descendre ce vallon pour remonter le suivant. L'indication « Castet Bielh » mentionne à votre gauche l'ancien château fort, un seul mur persiste à cinquante mètres.
- Le PR3 redescend par la petite route, beau point de vue sur Verduzan et son église. Là vous pourrez admirer dans l'ancien cimetière une croix du XVIème dédiée à Saint-Laurent. (IMH).
- Le sentier passe entre des maisons du hameau du Comté et rejoint la boucle de départ.

© www.talignerouge.net

■ Un triathlon olympique

Voilà bien une manifestation sportive qui s'inscrit de plus en plus dans notre calendrier castérois. En effet, pour la deuxième année, le nouveau triathlon Grand Auch Cœur de Gascogne a démarré de notre Base de Loisirs merveilleusement préparée par nos services techniques. L'OMS (office municipal des sports de la ville d'Auch), organisateur de cette épreuve, a, dans le cadre de l'intercommunalité, délocalisé le départ afin de pouvoir faire l'épreuve de natation dans les meilleures conditions. Nous le remercions pour la confiance qu'il a témoignée à l'équipe des bénévoles castérois.



Cette année, deux épreuves distinctes se sont déroulées le dimanche 6 mai à partir de 9 heures : le Vél'Auch avec deux disciplines (vélo et course à pied) et à 10 h 30 le triathlon format olympique avec la natation sur le lac (1,5 km), le vélo (40 km de Castéra à Auch) et la course à pied (10 km) sur les berges du Gers. La participation fut bien plus importante que l'an dernier (environ 160 participants au triathlon), ce qui montre bien l'importance de cette manifestation.

Tout avait débuté par un accueil autour d'un café, de jus de fruits et de gâteaux très appréciés. Puis après la mise en place des différents contrôleurs sur le parcours vélo, le départ des nageurs fut donné par les autorités. Quelques vingt minutes plus tard, les premiers concurrents sortaient de l'eau et en passant par le parc à vélos, s'élançaient vers les collines gersoises tant redoutées, en revenant vers le village par la route de Saint-Puy, la promenade de l'Auloue et la route de Bezolles.

Très vite l'animation s'estompa après le départ de tous les cyclistes mais le public venu nombreux près de la plage, se promet de revenir pour la troisième édition qui devrait avoir lieu au tout début mai 2019.



■ Un graphiste à Castéra : Guillaume SANCEY



Dans les bulletins municipaux précédents, vous avez pu trouver à plusieurs reprises des articles relatant l'installation de nouveaux artisans, commerçants dans notre commune. Cette fois-ci, c'est un graphiste qui vient de poser ses valises à Castéra en toute discrétion.

Arrivé de Haute-Savoie en 2014, ce professionnel a élu domicile avenue des Thermes. Mais pourquoi s'est-il retrouvé dans notre village ? Sa compagne, répondant à une proposition d'emploi dans le domaine médical fut mutée sur Auch; le couple, à la recherche d'un domicile, fut alors très rapidement séduit par notre village.

Chargé de communication dans différentes salles de spectacle associatives, Guillaume SANCEY traitait tous les domaines ayant trait à la communication et à l'événementiel depuis la conception jusqu'à la mise en place. Il se créa ainsi un réseau conséquent de professionnels et acquit une expérience fort appréciable. Peut-être avez-vous aperçu son dépliant « Noir Cocktail » sur quelque comptoir de magasin ou administration ? Il reprend succinctement tous les domaines de la communication telle qu'elle se présente aujourd'hui. Son mode de fonctionnement en « freelance » assure une complète indépendance dans son travail. Guillaume SANCEY privilégie toutefois son métier de graphiste parmi toute la gamme de compétences qu'il possède, sans oublier le développement Web (Internet). Par ailleurs, une association castéroise a déjà pu profiter de son travail et s'en félicite. Une imprimerie extérieure vient parachever tout ce labeur de conception que notre graphiste veut placer dans le « haut de gamme » afin de maintenir une certaine image qu'il s'est imposée.

Souhaitons vraiment une pleine réussite à ce professionnel, et bienvenue à ce couple fort sympathique dans notre village !

Si vous le désirez, surtout n'hésitez pas à prendre contact avec Guillaume SANCEY, la communication, c'est son affaire !



Un nouveau point de restauration et de détente à Castéra-Verduzan



Hilde et Peter, originaires de la Belgique Flamande, se sont installés définitivement en France depuis le 15 janvier 2018. Toutefois ce n'est pas une découverte pour eux, en effet, depuis 10 ans, ils viennent passer leurs vacances dans le Gers.

Séduits par le bon vivre de notre département, ils ont décidé d'y commencer une nouvelle vie dans le calme et loin du stress des villes.

Hilde et Peter ont acheté le local situé en face des Thermes et l'ont restauré et décoré avec goût.

Ils ont aussi rénové deux appartements attenants au Bistro pour des locations à la semaine ou au week-end.

Un changement de cap pour ce couple accueillant. Nous leur souhaitons de riches rencontres dans notre Gers généreux.

Hilde et Peter proposent dans leur Bistro Salé Sucré une ambiance conviviale et familiale pour passer un agréable moment. Issus d'un environnement gastronomique, ils sauront nous régaler avec leur carte gourmande et notamment une spécialité de Belgique, « croquettes-crevettes ».



HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	FERME
MARDI	FERME
MERCREDI	11.00 - 18.00
JEUDI	11.00 - 18.00
VENDREDI	11.00 - 20.30
SAMEDI	11.00 - 20.30
DIMANCHE	11.00 - 16.00

Bistro Salé Sucré

1 rue des Fontaines

32410 Castéra-Verduzan

05.62.68.15.23 / 07.72.38.18.10

bistrosalesucre@gmail.com

www.bistro-salesucre.fr

OUVERTURE LE 10 JUIN

■ Bon voisinage

Soucieux du cadre de vie des habitants de Castéra-Verduzan, de leur tranquillité et de leur bien-être, la municipalité et monsieur le Maire tiennent à vous rappeler les principes du bon voisinage.

Ils souhaitent vous rappeler certaines règles de la vie collective et attirer votre attention sur les gênes que peuvent occasionner les nuisances sonores, l'aboiement des chiens, les travaux de bricolage ou de jardinage, le brûlage des végétaux, les dépôts sauvages de détritiques et encombrants...

Que vous soyez locataire ou propriétaire, le non respect de ces règles peut parfois être source de conflits.

Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable !

Pour y parvenir, cette page nommée " Bon voisinage" vous rappelle les comportements à adopter pour éviter d'éventuelles sanctions pour non respect des dispositions des arrêtés préfectoraux et du code civil.

⊗ TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Petit rappel sur les horaires à respecter :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

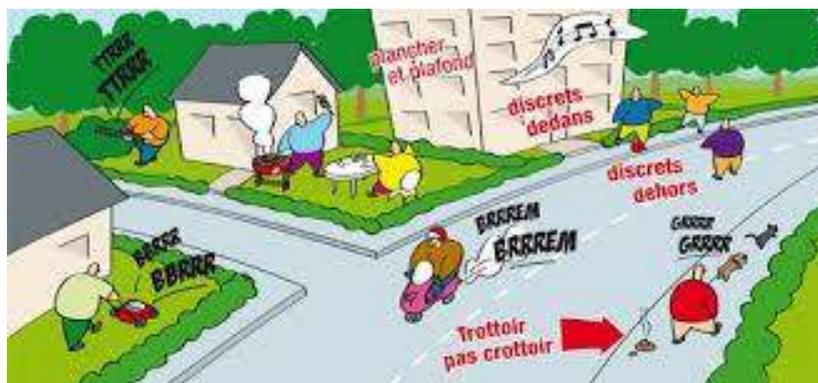


⊗ DE LA BONNE ÉDUCATION DE MON CHIEN

Un chien faisant son travail de gardien va naturellement aboyer au passage d'une personne. Cependant, cet aboiement intempestif devient gênant par sa répétition et sa durée.

Il n'est pas évident de faire cesser les aboiements d'un chien. Si vous-même êtes propriétaire d'un chien bruyant, il existe des **colliers anti-aboiements** qui peuvent être une bonne solution pour assurer la tranquillité de tous.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur...



« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789). Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins. »

✿ LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE !

Article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.



Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou de risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets sont mélangés à d'autres déchets comme le plastique ou le bois traité.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les ! Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



Le compostage domestique

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.



Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



La déchetterie

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

✿ LA GESTION DE NOS DECHETS



Des **dépôts d'encombrants** autour des conteneurs, alors que nous avons 2 déchetteries à 10 minutes de Castéra c'est vraiment regrettable !!!

Une fois les déchets chargés dans la voiture cela prend-t-il plus de temps de les apporter sur les sites du village en vrac au pied des conteneurs, ou bien de les déposer à la déchetterie ... ???

Le **tri sélectif reste encore à améliorer...** si vous avez un doute sur un objet à mettre dans le tri n'hésitez pas à aller à la mairie récupérer un dépliant du Sictom.

Comme vous le savez, les **habits, les chaussures, les sacs...** ne doivent pas être mis dans la poubelle du tri sélectif ni dans la poubelle des **ordures** ménagères. Ils **doivent être déposés dans les bornes "Le Relais"**.

Pour un meilleur service Le Relais a installé un second conteneur pour les vêtements sur le site auprès de l'école, celui déjà installé sur le site de la base de loisir étant toujours en place.

Base de Loisirs



« Les plaisirs de la plage à la campagne »

Après un hiver et un printemps très humides, c'est avec impatience que nous attendons les beaux jours et le **dimanche 3 juin jour d'ouverture de la base de loisirs**.

Cette année les tarifs d'entrée à la base sont maintenus (voir ci-après) et donnent accès à la baignade surveillée, aux toboggans, table de ping-pong et terrain de volley-ball.

Comme les années précédentes, vous trouverez sur place buvette, glaces, petite restauration, et location de pédalos.

A propos de la sécurité de la baignade, il est rappelé aux familles que **les enfants ne sachant pas nager doivent obligatoirement être équipés d'un gilet, bouée ou brassards** (article 5 du règlement intérieur). En cas d'oubli, des brassards sont en vente à prix coûtant à l'accueil de la base pour la somme de 3 €.

A l'extérieur de la base, sont à disposition 2 aires de pique-nique, la première à l'entrée du lac, la seconde, non loin du skate park sous l'ombrage de grands arbres en bout de parking, les deux avec possibilité de faire des grillades.



Cette année le lac de Castéra accueillera un nouveau prestataire indépendant qui proposera une activité sportive « aquazone » et de « paddle » à partir de la mi-juin, cette activité étant non incluse avec le billet d'entrée.

Une structure gonflable enfant payante sera installée à l'extérieur de la base durant les mois de juillet et août.

Horaires d'ouvertures : de 10h45 à 19h30

Juin: mercredi, samedi et dimanche.

Juillet et août : tous les jours

Tarifs :

- Enfants de moins de 3 ans : gratuit
 - Enfants de 3 à 13 ans inclus : 2,00 €
 - Adultes : 3,50 €
 - Carte Enfant 15 entrées : 20,00 €
 - Carte Adulte 15 entrées : 35,00 €
 - Location des pédalos : 30 minutes 6,50 € - 1 heure 8,50 €
(Par mesure de sécurité le gilet de sauvetage est obligatoire sur le pédalo)
- Retrouvez toutes les infos concernant la base de loisirs sur le site internet de la commune :
www.castera-verduzan.com onglet « Tourisme & Thermalisme »
rubrique « Tourisme »

Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne

- Un Office de tourisme de catégorie 1 :

Après s'être vu attribué récemment la marque « Qualité Tourisme », véritable reconnaissance de l'amélioration continue des services proposés, l'office de tourisme de Grand Auch Cœur de Gascogne fait désormais partie du cercle très fermé des OT de catégorie 1 pour une durée de 5 ans. Cette distinction nationale est l'aboutissement des efforts de structuration et de professionnalisation de l'office de tourisme.

Le bureau d'information installé à Castéra-Verduzan bénéficie de cette attribution, notamment pour son classement en station touristique.

- Explore Auch :

L'office de tourisme de Grand Auch Cœur de Gascogne a lancé une nouvelle application numérique de découverte des principaux lieux du centre historique, en partenariat avec Pays d'Art et d'Histoire et le musée des Jacobins. S'adressant en priorité au public familial, « Explore auch » est une application ludique qui offre plus de liberté dans ce parcours découverte.

- Soir d'été Grand Auch Pays d'art et d'histoire :

SOIRS D'ÉTÉ GRAND AUCH PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Mardi 10 juillet à 22h à Nougaroulet
Tandem (projections sur façade et danse)

Mardi 17 juillet à 21h à Montégut
D'Artagnan hors-la-loi (théâtre)

Samedi 21 juillet à 21h (lieu tenu secret)
Le testament maudit (cluedo® médiéval)

Mardi 24 juillet à 21h à Castin
Les Vadrouilles (balade circassienne)

Mardi 31 juillet à 21h à Auterive
Mademoiselle Culcendron (théâtre)

Mardi 7 août à 21h à Auch
Sur la voie d'Arles... (concert)

Samedi 11 août à 21h (lieu tenu secret)
Le testament maudit (cluedo® médiéval)

Mardi 14 août à 21h à Auch
Pour une poignée de dinars (musique tzigane)

Mardi 21 août à 21h à Auch
Muzik Box (danse clownesque)

Retrouvez l'intégralité de nos animations dans notre programme estival !

Renseignements, réservations
Office de tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne
3, place de la République - AUCH - Tél. : 05 62 05 22 89



© Bons M'Amis
© Géraldine Arestednu
© Christophe
© Mrs Garros

SOIRÉES ESTIVALES 2018 CINÉMA DE PLEIN AIR

Mercredi 11 juillet à 22h15
Jegun
« Coco »

Mercredi 18 juillet à 22h15
Auch Grand Garros « La Hourre »
« Cherchez la femme »

Mercredi 25 juillet à 22h
Castelnau-Barbarens
« Croc Blanc »

Mercredi 8 août à 22h
Crastes
« Le sens de la fête »

Mercredi 22 août à 21h45
Pavie
« Petit paysan »

Mercredi 29 août à 21h30
Auch Grand Garros « Garros »
« C'est tout pour moi »

Projection à la tombée de la nuit, accès libre et gratuit, restauration sur place !
En cas de pluie, solution de repli

Retrouvez l'intégralité de la présentation des films sur www.cine32.com

Renseignements : service Éducation, de l'enfance à la jeunesse - 05 62 61 42 60



Garros Cœur de Gascogne
grand AUCH

Le prélèvement à la source



L'arrivée du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1er janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'ad-

ministration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables⁽¹⁾. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

⁽¹⁾ Sauf si cette non-imposition a pour unique origine l'imputation de réductions et crédits d'impôt et que leur revenu fiscal de référence par part est supérieur ou égal à 25 000 euros.

Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?

Le principe est le suivant :

l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;

les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, indemnité de rupture de contrat de travail, etc.).

Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est-il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

■ Foyer des Jeunes

BILAN 2017 :

Le Foyer comptait dans son équipe 20 membres.

La saison avait débuté le 1^{er} Mai sous une météo pluvieuse, ce qui n'avait pas empêché les Casterois de venir passer un bon moment.

L'ensemble de la saison a été plutôt positif avec une météo clémente et une buvette qui a par conséquent bien tourné. Les concours de pétanque du vendredi soir ont connu un certain succès, tout comme les événements proposés : fête de la musique, jeux gascons, soirées grillades, fête locale et le week-end de clôture.

Concernant l'aménagement de la Paillote, nous avons remplacé le moteur de la chambre froide et renforcé les portes de la buvette.

SAISON 2018 :

Nouvelle année // Nouveau bureau !

Il se compose de : **Fanny Kauffmann** (Présidente), **Quentin Vivés** (Vice-Président), **Aurélié Bergamo** (Trésorière), **Margot Lapart** (Vice-Trésorière), **Ludivine Cartié** (Secrétaire).

L'ouverture de la Paillote s'est déroulée le 1^{er} mai, malgré les nuages et quelques gouttes de pluie. Un apéritif a été servi et offert par le foyer des jeunes et le groupe FREE GUILTS a animé une partie de la soirée.

Comme les années précédentes, nous proposerons aux Casterois(es) diverses animations :

- Tous les vendredis (à partir du 25 mai) : Concours de pétanque
- Jeudi 21 Juin : Concert de la fête de la musique
- Vendredi 22 Juin : Repas / Concert de la Fête de la musique
- Vendredi 06 Juillet à 19h : Concert Les Bicyclettes
- Vendredi 13 Juillet à 19h : Concert Cap Latino
- Samedi 14 Juillet : Soirée TAPAS Concert
- Vendredi 20 Juillet à 19h : Concert Azulenca
- Samedi 21 Juillet : Jeux Gascons
- Dimanche 22 Juillet : Repas Gascon
- Vendredi 27 Juillet à 19h : Big Moustache
- Vendredi 03 Aout à 19h : Concert Les Doigts Nylon
- Vendredi 10 Aout à 19h : Concert Kash
- Vendredi 24 Aout à 19h : The Wild Cats
- 17/18/19/20 Aout : FETE LOCALE

De plus, en raison de la coupe du monde de FOOT, notre équipe est susceptible de vous proposer la diffusion de certains matchs pour encourager votre équipe préférée.

Pour débiter la saison, nous avons réalisé des travaux dans la Paillote : remplacement de la structure au sol et du lino, dont une partie a été réalisée par les employés communaux. Des salons de jardin seront mis en place.



Cette année pour vous accueillir à la buvette, vous retrouverez Guillaume SANCEY, Castérois depuis 2 ans aux horaires suivants :

	MAI	JUIN	JUILLET & AOUT	SEPTEMBRE
VENDREDI	17h30 – 23h30	17h30 – 1h	17h – 1h	18h – Minuit
SAMEDI	18h – 23h	18h – 23h	17h – 1h	18h – Minuit
DIMANCHE	10h – 14h	10h – 14h	10h – 14h 17h30 – 22h30	10h – 14h
VEILLE DE JOUR FERIE	-	-	17h30 - Minuit	-
JOUR FERIE	17h30 – 22h30	17h30 – 22h30	17h30 - Minuit	-

Vous retrouverez toutes les informations des futures manifestations sur notre page Facebook Foyer des Jeunes Castera-Verduzan ainsi que sur le site : castera-verduzan.com / Vie Locale / Associations

Nous vous donnons rendez-vous tout au long de la saison au Parc Lannelongue !

Fanny KAUFFMANN



■ L'association des commerçants et artisans

I. du 21 au 27 mai 2018 la semaine commerciale pour la fête des mamans

A gagner :

- Gros lot : un WE. A l'hôtel Design and spa "4 étoiles" pour 2 personnes sur le bassin d'Arcachon (1 nuit en chambre supérieure petit déjeuner diner) + 2 h de Spa
- Lots dans chaque commerce participant : Après-midi découverte à l'espace thermal (2 h espace détente + 1 bain hydro massant + 1 douche relaxante + 1 douche au jet)
- Tirage le mardi 28 mai 2018 à 20 h 30 à la maison des associations



II. Le Samedi 22 septembre 2018 à la salle Omnisport de Castéra-Verduzan



- l'élection de Miss Gers en présence de Aurore Kichenin, Miss Languedoc 2016, 1^{ère} dauphine de Miss France 2017 et 4^{ème} dauphine de Miss Monde 2017
- et d'Anaïs DUFILLO Miss Gers 2017 et Miss Midi-Pyrénées 2017



III. L'association a un nouveau logo (voir ci-dessus) conseillé et élaboré par M. SANCEY Guillaume graphiste et installé sur Castéra au 80 avenue des Thermes

■ Société Hippique

Une nouvelle saison se profile à l'horizon et à ne pas en douter elle sera aussi riche en événements que la précédente.

Elle débutera le 1^{er} juillet par la réunion d'ouverture dédiée aux galopeurs.

Elle sera suivie en juillet par un mini meeting où nous aurons, comme tous les ans la présence de la TELEVISION le 15 juillet avec la retransmission au plan national de 3 ou 4 courses. Depuis quelques années ces retransmissions ont fait connaître notre Hippodrome et bien sûr notre village. Ces retransmissions sont la reconnaissance de l'institution du travail que les bénévoles effectuent depuis de nombreuses années.

Le lendemain débiteront les réunions de trot avec une course nationale et les animations habituelles dédiées aux enfants.

Viendront ensuite les réunions habituelles dont la presse vous tiendra au courant.

De gros travaux seront réalisés pour que l'hippodrome demeure attractif pour les professionnels, en particulier deux obstacles de parcours de steeple vont être refaits et surtout une toiture abritant une partie des boxes sera remplacée, la précédente étant devenue dangereuse.

L'équipe dirigeante remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication et renouvelle le souhait d'intégrer de nouveaux membres, n'ayez pas peur de "pousser la porte" le meilleur accueil vous sera réservé.



■ Musicoli

Toujours désireuse de promouvoir la musique au sein de notre village, l'Association MUSICOLI vous propose cette année plusieurs concerts variés : classique, jazz, chant, chorale, humour...



Voici quelques dates musicales à retenir dès maintenant :

- **L'audition** de MUSICOLI aura lieu **le dimanche 10 juin à 11 h** : salle de la mairie
Elle est ouverte à tous ; n'hésitez pas à venir encourager nos jeunes élèves et leurs professeurs.
- Camille Halling revient avec 8 autres musiciens nous offrir un **Concert Renaissance Anglaise** :
à **l'Eglise de Castéra le dimanche 1er juillet à 18 h -18h30 (horaire à préciser)**.
- **Une rencontre chorales** est prévue pour le **dimanche 14 octobre** à la mairie de Castéra dans l'après-midi (horaire à confirmer).
- Nous avons invité le **Combo de Jazz de Pavie** : ensemble de cuivres sur des thèmes de jazz.
Ils se produiront à la mairie de Castéra **le samedi 20 octobre à 20h30**.
- Enfin, du rire et de l'humour avec le duo « **Les Frères Dujardin** ».
Martin VOTANO est un des deux acteurs, alors n'hésitez pas !
Ils nous proposeront leur spectacle **le samedi 17 novembre en début de soirée** (horaire à fixer).
Nous poursuivrons la journée ensemble en partageant un apéro et un repas « auberge espagnole » (plat à confectionner et partager).

Que de bons moments que nous espérons partager avec vous !!!

Le bureau de MUSICOLI

■ Pétanque Castéroise

L'association a renouvelé son bureau suite à son assemblée générale :

Président : Rémi Pujol - Vice-Président : Nicolas Leroy

Secrétaire : Jean-Claude Forgues - Secrétaire-adjointe : Nathalie Bourdieu

Trésorier : Jean-Claude Hygonnenq - Trésorier-adjoint : Alain Peres

Membres : Claude Bourdieu, Jean-Michel Bourdieu, Marc Vallereau, Serge Bottega, Yohan Goussef, Philippe Charles, Gilbert Forgit.



La saison sera lancée avec une matinée d'initiation et un concours de pétanque officiel le samedi 9 juin. L'association, en partenariat avec le Foyer des Jeunes, vous proposera des grillades le 13 juillet ainsi que pour la soirée de clôture de la saison (date à définir).

Nous vous attendons nombreux, petits et grands, pour partager ces moments de convivialité.

Les Amis du Vieux Castéra

2018 , année de changements



Le premier changement a été évoqué lors de l'Assemblée Générale de notre association.

En effet, son intitulé « Amis du Vieux Castéra » nous semble trop restrictif car son action ne se limite pas à « la défense, la restauration et la mise en valeur de ce site » comme il est précisé à l'article 2 de ses statuts. Elle agit plus généralement en faveur de la nature et du patrimoine du village de Castéra-Verduzan dans son ensemble.

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée avant la fin de l'année pour mettre en place des statuts plus conformes à ses objectifs et trouver une nouvelle appellation à notre association.

Nous espérons que cette évolution amènera de nouveaux adhérents.

Quant au choix du nom de notre association, toute proposition sera bienvenue !

Une météo très défavorable prévue pour le 29 avril nous a amenés à changer notre organisation du « Petit Marché aux fleurs » au dernier moment :

- démonter les chapiteaux installés une semaine auparavant sur le site du Vieux Castéra,
- remonter le grand chapiteau pour la buvette sur la place Aubert-Garcia,
- installer tout le petit marché dans la salle de la mairie (APE, Vente de plants bio, apiculteur, vente de fleurs de l'AVC, animation musicale). Seule l'exposition de motoculture a bravé la pluie non loin de la buvette.



Malgré le mauvais temps, de nombreuses personnes sont venues s'approvisionner en fleurs, plants potagers, gâteaux des Parents d'Elèves, miel de l'apiculteur et ainsi démontrer leur intérêt pour notre association.

Malheureusement, ce mauvais temps et ce déménagement n'ont pas permis aux enfants de bénéficier de toute l'animation prévue par l'APE (jeux de pistes) et ont fortement contrarié l'activité du coin « buvette et grillades ».

Le petit marché aura-t-il lieu en 2019 sur le site du Vieux-Castéra rénové ?



Club Beau Soleil

Le Club Beau Soleil Générations Mouvement poursuit son petit bonhomme de chemin avec des repas-loto, le prochain **le jeudi 28 juin à la mairie**, et aussi des voyages partagés dans la bonne humeur.

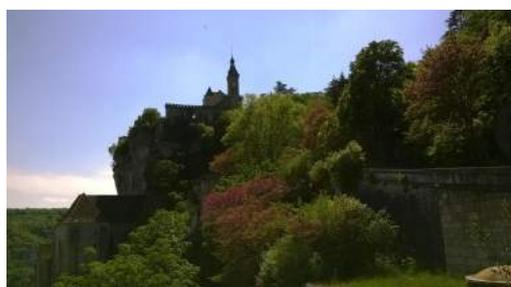
Le 06 mai nous sommes partis à Padirac et Rocamadour, le voyage prévu le 17 mai ayant été annulé vu le petit nombre de participants. Ce voyage a été organisé par les voyages Duclos, départ très tôt mais super journée ensoleillée avec de belles choses à découvrir ou redécouvrir.



Fédération du Gers



Le Gouffre de Padirac



Rocamadour

N'hésitez pas à vous joindre à nous.

■ L'ACR



Remerciements :

Nous tenons à nouveau à remercier tous les bénévoles du club pour leur implication. Les adhérents sont de plus en plus nombreux : 60 jeunes, 50 seniors garçons, 31 seniors filles, 21 membres au comité directeur. Nous remercions tous les commerçants de Castéra particulièrement, mais également nos partenaires privés et les mairies de Castéra et Réjaumont, et Idéal.

C'est aussi l'occasion de remercier chaleureusement tous les porteurs pour les déplacements, tous les arbitres du club, tous les officiels de table de marque, et tous les membres du pôle animation qui ont été formidables !
MERCY !

Séniors Filles :

bilan assez positif. L'équipe s'est maintenue à la dernière journée en Régionale 3. Les filles étaient 16 au départ et ont appris à se mettre au rythme de cette division, avec une très bonne cohésion entre elles et toujours présentes aux matchs.

Séniors Garçons : Equipe 1

Le coach Frédéric SAINT PICQ recruté comme nouvel entraîneur de l'équipe Pré-nationale depuis septembre 2017 a emmené l'équipe en finale de la coupe du Gers et en play-off Occitanie où les Piranhas joueront leur va tout face à l'ogre Perpignan. C'est une belle saison.

Cédric LEULY prend sa retraite de joueur et encadrera l'équipe 2 l'an prochain.

Diégo CUGINI revient sur CASTERA.

Il faut continuer à rajeunir cette équipe et recruter des joueurs intérieurs.

Séniors Garçons : Equipe 2

2^{ème} année régionale 3. Jean Louis DEGERS le nouvel entraîneur au fil du temps a fait l'unanimité. Il reste pour la saison prochaine. Malgré que l'effectif ait été léger dans le secteur intérieur, la saison a été correcte. Heureusement, Thierry LAPEYRERE, Mathieu BOUTET et William DARIÉS sont venus en renfort. Cette équipe a elle aussi besoin d'être rajeunie mais tout en gardant des joueurs plus expérimentés.

Séniors Garçons : Equipe 3

Cette équipe se maintient : 14 joueurs – 5^{ème}. Cette équipe est un mélange de générations elle va de 16 à 44 ans dans un très bon esprit.

Séniors Loisirs

Toujours sous la direction de Céline Pérès, l'équipe Loisirs continue chaque année de permettre à qui veut venir de s'entraîner le vendredi soir dans un état d'esprit détendu.

Jeunes : garçons et filles

Avec près de 60 licenciés chez les jeunes, l'ACR a réalisé à aussi une saison riche au niveau sportif :

- matchs mini poussins / poussines le samedi matin où la génération 2009/2010 a particulièrement brillé
- équipe de poussins et poussines avec Valence en fort progrès (à noter la très belle 2^{ème} place d'Emmanuel Clet au trophée poussins)
- les équipes U13 G I et II ont joué en championnat inter-départemental et régional et ont participé aux phases finales
- les U15 filles, après une bonne 1^{ère} partie de saison, ont eu quelques problèmes d'effectif
- les U15 Garçons sont champions du Gers avec l'UGB et en finale régionale !

Un grand merci également à Yoan Franquet pour son implication très importante pour les jeunes.

Embauche définitive de Valentine BASTIAN :



Recrutée depuis septembre 2017 cette salariée donne entière satisfaction au sein du club.

Sa feuille de route : tout en se formant, elle a en charge le fonctionnement de l'école de basket, du secrétariat et de la correspondance.

Elle possède les qualités requises (très disponible, investissement important au club, excellent contact avec les enfants et les parents).

Le comité directeur de l'ACR a décidé à l'unanimité son recrutement en CDI 20 H Semaine à compter du 1^{er} Juin 2018. C'est pour le club un engagement très important qui axe les objectifs vers la formation et le plaisir de jouer des jeunes





Football Club Castéra Verduzan

Rue des Ecoles 32410 Castéra Verduzan Tél: 05 62 68 18 50

Secrétariat: tél 05 62 28 67 62 E-mail: yvette.campi@aliceadsl.fr



Cette saison qui se termine, à l'heure où vous lirez ces quelques lignes, a été très compliquée, en particulier, du mois de décembre au mois de mars. La raison, les conditions météorologiques qui n'ont pas permis la tenue de nombreuses rencontres, si bien que c'est mi-juin que certaines compétitions vont se clôturer.

Malgré tout, nous enregistrons quelques satisfactions avec un chiffre record de 163 licenciés, la création d'une équipe féminine, le maintien de notre salarié, la réussite de nos diverses animations démontrant toujours la dynamique du club.

Groupe senior :

Équipe 1 : pour la première fois de son histoire, l'équipe 1 a atteint le plus haut niveau départemental. Malheureusement, avec un groupe très jeune et inexpérimenté pour ce niveau, un manque de réalisme, un brin de malchance et surtout une infirmerie totalement remplie durant dix mois, conjugué à une refonte des championnats ne permettront pas le maintien dans cette division. Néanmoins le groupe est resté soudé, n'a « rien lâché » forçant le respect des adversaires. La fraîcheur de jeunesse, l'envie de retrouver cette division, la cohésion seront des points positifs pour l'avenir.

Équipe 2 : une saison correcte qui permet au groupe de terminer dans la première moitié du championnat. La fin de saison peut s'annoncer intéressante dans la mesure où l'équipe jouera une demi-finale de coupe pour espérer s'offrir une finale en juin.

A l'heure actuelle les dirigeants et l'encadrement travaillent à la préparation du prochain exercice en ayant comme priorité l'intégration des jeunes issus de l'école de football (9 joueurs), mais aussi sur l'identité du club, la cohésion par exemple.

École de football :

Toutes les équipes ont réalisé de superbes parcours dans les différents championnats. A noter, les U 17, les U 13 ainsi que les U 11 qui ne seront pas loin des plus hautes marches des différents podiums.



Une excellente saison pour notre première équipe féminine qui a énormément progressé et séduit tout le monde. Cette démarche sera poursuivie la saison prochaine et même accentuée.

Le tournoi du 10 mai a connu le succès avec 170 enfants pour environ 300 personnes sur la journée. Ce tournoi régional continue sa montée en puissance et sera reconduit en 2019 avec certainement d'autres rendez-vous de même ampleur.

La dynamique de cette école est aussi due à l'investissement des différents encadrements que nous remercions chaleureusement.



Informations diverses :

Les différents projets de terrains sont toujours d'actualité en espérant que leur concrétisation sera effective avant l'été.

Le repas du 1^{er} mai a lui aussi connu le succès et sera maintenu en 2019.

Dates diverses :

16 juin : matinée découverte ouverte aux filles et garçons de 9 h à 11 h 30, suivi à 12 h de la retransmission sur écran géant du match de l'équipe de France, au club house avec restauration rapide.

1 juillet : 10 h assemblée générale à la mairie

16 août au 19 août : bodéga tous les soirs des fêtes locales - concerts, restauration, etc.....

16 août : 16 h à 22 h ; vide grenier sur le parking de l'école primaire

Les dirigeants du FCCV remercient les élus, les employés communaux, les bénévoles, les partenaires pour leur soutien.

Si vous avez envie de rejoindre un club dynamique pour y apporter votre contribution, nos portes sont grandes ouvertes, pour cela il vous suffit de contacter :

Claude KAUFFMANN au 06 32 66 09 79

Jean-Jacques RINALDI au 06 07 12 60 53



La petite pierre vous présente



FESTIVAL N'AMASSE PAS MOUSSE, 17ème édition SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

Chut le programme est encore secret et nous ne pouvons pas encore le divulguer ! Sachez seulement que cette année le festival ne se déroulera pas sur le week-end mais sur un jour unique et une nuit unique !

Nous vous promettons le samedi en journée et en soirée des spectacles surprenants, des activités et des jeux à vivre en famille. Quant à la nuit du samedi... elle sera longue ! En effet vous pourrez vivre une expérience unique avec le spectacle du célèbre théâtre de l'unité qui débutera à 23h pour se terminer à 6h du matin !!

Quant à l'affiche du festival elle sera réalisée en partie par l'artiste Omergraphie avec la complicité des enfants du centre de loisirs de Castéra-Verduzan !

Après-midi "Campagne en famille" Mercredi 20 juin à la Petite Pierre

Pique-nique | Jeux | Spectacle |
Goûter partagé | Echange

Une chaise, un jour, quelque part...
Mais avec un peu d'imagination,
une chaise peut devenir une
cachette, un traîneau à chiens, un
bateau!

Gluck et Auriacombe proposent aux
enfants de découvrir un univers
clownesque et poétique avec une
bonne dose d'humour.



Rencontres avec des artistes

Au printemps la Petite Pierre a
accueilli de nombreux artistes en
spectacle ou en résidence et
chaque accueil a donné lieu à une
rencontre : classes maternelles et
élémentaires, centres de loisirs,
maison de retraite, habitants !
De Jegun à Castéra en passant
par Ordan-Larroque nous sommes
heureux d'amener tous ces beaux
projets !

*Le programme des spectacles
proposés dans l'année sur
www.petitepierre.net*

Journées d'échanges des lycéens et des professionnels du spectacle vivant 4-5 juin à la Petite Pierre

Accueil de 166 jeunes à la
découverte des métiers de la
culture.

Rencontre – jeu de piste pour
découvrir la diversité des métiers
du spectacle et la richesse du
territoire dans le secteur culturel !

Votre Zone Optimum de Bonheur c'est quoi ?

La Petite Pierre cette année va battre la campagne et former des Artspenteurs pour aller à votre rencontre et vous poser la question : « Et vous ? Quelle est votre zone Optimum de Bonheur ? », une grande enquête pour envisager ensemble quelles sont les zones de partage et qu'est ce qui ferait pour vous de la Petite Pierre une Z.O.B. Cette collecte de paroles et de témoignages sera l'occasion pour nous, en décembre, d'organiser un grand banquet !

2018 : LA PETITE PIERRE FETE SES 20 ANS !!!!



VOUS VOULEZ RECEVOIR NOS INFOS ? ENVOYEZ-NOUS UN MAIL A : petitepierre@free.fr

Agenda des manifestations été/automne 2018

Vendredi 01 juin : Le PianO du Lac - 19h00 à la base de loisirs

Samedi 09 juin : parc Lannelongue
Concours de pétanque

Dimanche 10 juin : Mairie
Audition de Musicoli

Jeudi 21 juin : parc Lannelongue
Concert de Musicoli

Vendredi 22 juin : parc Lannelongue
Repas et concert

Samedi 30 juin :
Fête de l'école et kermesse

Dimanche 01 juillet :
Hippodrome : courses hippiques
Eglise : concert chant baroque

Vendredi 06 juillet : parc Lannelongue
Concert « Les Bicyclettes » à 19h00

Vendredi 13 juillet : parc Lannelongue
Concert « Cap Latino » à 19h00

Samedi 14 juillet : parc Lannelongue
Soirée tapas et concert



Dimanche 15 juillet : Hippodrome
Courses hippiques

Lundi 16 juillet : hippodrome
Courses hippiques

Vendredi 20 juillet : parc Lannelongue
Concert « Azulenca » à 19h00

Samedi 21 & dimanche 22 juillet :
Journées Gasco-rando gourmande, concert
« Voxitanie », jeux gascons, messe en gascon ...

Vendredi 27 juillet : parc Lannelongue
Concert « Big Moustache » à 19h00
Théâtre « La Boîte à Jouer » à 21h00

Vendredi 3 août : parc Lannelongue
Concert « Les Doigts Nylons » à 19h00

Dimanche 5 août :
Marché à la ferme de Bidache

Vendredi 10 août : parc Lannelongue
Concert « Kash » à 19h00

Lundi 13 août : hippodrome
Courses hippiques

Vendredi 24 août : parc Lannelongue
Concert « The Wild Cats » à 19h00

Dimanche 09 septembre : mairie
Troc sport (à confirmer)

Samedi 15 septembre
Festival théâtre « N'AMASSE pas MOUSSE »



Samedi 22 septembre : salle de omnisport
soirée MISS GERS

Lundi 08 octobre : hippodrome
Courses hippiques

Dimanche 14 octobre : mairie
Rencontre de chorales

Lundi 22 octobre : hippodrome
Courses hippiques

Mercredi 31 octobre :
Boom halloween

Samedi 17 novembre :
Spectacle des Frères Dujardin



- ◇ **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Pdt M. LAPORTE Cédric - Lieu dit « Courrége » - Castéra-Verduzan - 06.87.49.30.10 - amicale.castera@sdis32
- ◇ **ACR Basket** : Co-Pdt M DE PRADA Pierre - 22 bis rue du Lac et M Antoine GHEYSEN - « Mounouat » - Castéra-Verduzan - 06.50.62.28.87 - acr.basket@gmail.com
- ◇ **Club Beau Soleil** : Pdt M. HYGONNENQ J. Claude - 3 promenade de l'Auloue - Castéra-Verduzan - 05.62.68.11.97 - clubbeausoleil32@gmail.com
- ◇ **Commerçants/Artisans** : Pdte Mme DARIES Karine - 2 Avenue de la Ténarèze - Castéra-Verduzan - 05.62.68.18.30
- ◇ **Festif' Pompiers Castéra** : Pdt M. RINALDI J.J. - 2, rue de Bissins - Castéra-Verduzan - 06.07.12.60.53
- ◇ **F.N.A.C.A. : Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M. LAPEYRE J.C. - Guillot-du-Haut - Castéra-Verduzan - 05.62.68.13.21
- ◇ **Fooball Club Castéra-Verduzan** : Co/Pdt M. KAUFFMANN Cl. et M.RINALDI J.J - 12, rue des Ecoles - Castéra-Verduzan - 05.62.68.15.71 - 06.07.12.60.53
- ◇ **Foyer des Jeunes** : Pdt Mme KAUFFMANN Fanny - 06.78.50.38.89 - foyercastera@yahoo.fr
facebook : foyerdesjeunes.casteraverduzan
- ◇ **I.D.E.A.L.** : Pdt M. AGRAS Pierre - 20, rue du Lac - Castéra-Verduzan - 06.82.01.22.58
- ◇ **La Petite Pierre** : Pdt M. FIEVET Guillaume - Chemin des Roses - Jégun - 05.62.68.19.00 - petitepierre@free.fr - Site : www.petitepierre.net
- ◇ **Les Amis du Vieux Castéra** : Co-Pdts Mme. MAZA D. - au Vieux Castéra - Castéra-Verduzan - 05.62.68.12.25 & M. SAINT-MARTIN L. - 58 Avenue des Thermes - Castéra-Verduzan - Site : www.amis-du-vieux-castera.fr
- ◇ **Les Amis de la Commanderie** : Pdt M. GAUTIER Pierre - Secrétaire Mme TRINEL Valérie - 05.62.28.23.34
- ◇ **Musicoli** : Co-Pdts M. ABDELKADER Zahir 05.62.68.12.78 et Mme VOTANO Sylvie 05.62.68.34.73 - Castéra-Verduzan
- ◇ **Parents d'Elèves** : Pdte Mme GATTI Chantal - Rue de la Guinguette - Castéra-Verduzan - 06.16.95.82.98
- ◇ **Pétanque Castéroise** : Pdt PUJOL Rémi - petanquecasteroise@gmail.com
- ◇ **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M. BARTHARES Christian - « Guillondeau » - Castéra-Verduzan - 06.86.00.43.43
- ◇ **Société Hippique** : Pdt M. SARRAMEJEAN Bernard - BP 1 - Castéra-Verduzan - 06.76.54.06.91
- ◇ **Tanche Castéroise** : Pdt M. PALLARES E. - 3 promenade de l'Auloue - Castéra-Verduzan - 06.65.00.24.12
- ◇ **Gascogne et Traditions** : Co-Pdts Mr LAPEYRE Jean-Claude et Mr SAUTON Michel - Castéra-Verduzan - 05 62 68 13 21 ou 05 62 68 11 99
- ◇ **DFM930** : Pdte Mme BAUER Valérie - 1, rue des Ecoles - Castéra-Verduzan - 05.62.29.14.20 - dfm930@orange.fr

- ⇒ **Mairie** : Secrétariat : 05 62 68 13 11 - Télécopie : 05 62 68 12 96 - Courriel : mairie.castera@wanadoo.fr
- ⇒ **Eau et assainissement** : Trigone 05 62 61 25 15 - www.trigone-gers.fr
- ⇒ **Ecoles** : **élémentaire** 05 62 68 13 35 - **maternelle** 05 62 68 76 32
- ⇒ **Cantine** : 05 62 29 32 71 - Courriel : cantine.castera@gmail.com
- ⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme »** : 05 62 68 19 86
- ⇒ **Salle de Sport** : 05 62 68 19 80 - Courriel : sport.castera@gmail.com
- ⇒ **Base de loisirs** : 05 62 68 10 43 - Courriel : lelacdecastera@gmail.com
- ⇒ **Stade Municipal** : 05 62 68 18 50
- ⇒ **Médiathèque / Bibliothèque** : Resp. Mme GARCIA Y & AGRAS F - biblio.castera@gmail.com
- ⇒ **Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne** :
 - Accueil : 05 62 68 10 66 - Courriel : castera-v@auch-tourisme.com
- ⇒ **Etablissement Thermal** : 05 62 68 00 00
- ⇒ **DFM 930** : 05 62 29 14 20 - Courriel : dfm930@orange.fr
- ⇒ **Groupe Médical** : Drs ESPIET Dalia & GARCIA J.Michel - 05 62 68 11 33
- ⇒ **Médecin** : Dr GALLARDO Claude - 05 62 68 13 18
- ⇒ **Cabinet Infirmier** : 06 07 27 23 94 - 06 79 96 23 99
- ⇒ **Cabinet Dentiste** : 05 62 68 12 55 - Pour les urgences : 06 73 67 52 12
- ⇒ **Pharmacie** : 05 62 68 13 20
- ⇒ **Kinésithérapeute** : 05 62 68 14 25
- ⇒ **Vétérinaire** : Dr ARILLA Marion : 06 87 32 85 48
- ⇒ **Aide à Domicile en Milieu Rural – ADMR** :
 - Accueil 05 62 68 15 75 - courriel : admr.casteravalence@admr32.fr
- ⇒ **EHPAD « La Villa Castéra »** : 05 62 28 78 00
- ⇒ **Ambulance-VSL-Taxi** : Mme SOUBIRON Corinne - 05 62 68 14 00
- ⇒ **Taxi** : Entreprise Benoît - 05 62 28 56 02
- ⇒ **La Poste** : 05 62 68 13 29
- ⇒ **Crédit Agricole** : 05 62 68 13 27
- ⇒ **Paroisse Saint-Pierre-Barran-Jégun** : Abbé François Ducasse - 05 62 64 40 12
- ⇒ **Déchetteries** : Valence sur Baise 05 62 68 22 36 - Jegun 05 62 65 08 86
- ⇒ **SICTOM** : Condom 05 62 68 22 70 - Site internet : sictomcondom.com

En cas d'Urgences : SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17
Courriel de la communauté de brigades de gendarmerie de Condom :
cob.condom@gendarmerie.interieur.gouv.fr



MAIRIE de CASTERA-VERDUZAN (32410) - Tél. : 05 62 68 13 11

www.castera-verduzan.com